

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. PERRON Eric, Maire.

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES :

- M. LENGLET Jean-Marc (Pouvoir à Mme ANNE Brigitte)
- M. CHARBONNIER Sébastien (Pouvoir à M. CHAILLOU Patrick)
- M. DUPERCHE Claude (Pouvoir à Mme PIERROTTET Christine)
- M. JOUARD Philippe (Pouvoir à M. DUPERRIER Xavier)
- Mme WOZNIAK Sandrine (Pouvoir à Mme REDONNET Denise)
- M. BOURET Yohan

Après lecture du compte rendu du 21 avril 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme JINGEOT Nathalie

M. le Maire ouvre la séance et annonce qu'il retire de l'ordre du jour la délibération sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). En effet, suite à une réunion avec le service Urbanisme de la Communauté de Communes, il a été décidé de compléter le dossier avec de nouveaux éléments. Un nouveau rendez-vous aura donc lieu avec le bureau d'étude.

M. PERRON tient enfin à apporter une précision suite à une remarque de l'un de ses collègues du Conseil concernant la parution dans « le Petit Maissois » du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022 et ceci avant même que le Conseil l'ait approuvé. M. le Maire explique que c'est une volonté personnelle afin d'informer au plus tôt la population des décisions prises par son Conseil Municipal. Les rectificatifs qui pourraient être apportés sur ce compte rendu seront inscrits sur le prochain.

Après lecture du compte rendu du 30 juin 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération autorisant M. le Maire à prendre un emprunt pour acquisition hangar
- Délibération travaux de voirie
- Délibération vidéo protection
- Délibération travaux de sécurisation rue de gironville

- Délibération Tarifs Location Centre Culturel et création régie
- Délibération remboursement de Frais.
- Délibération Classe de découverte
- Délibération changement de Comptabilité en 2023
- Délibération changement de chaudières Ecole Primaire et Centre de Loisirs.
- Délibération nomination responsable sécurité
- Délibérations pour demander des subventions sur divers dossiers
- Délibération armoires électriques
- Questions diverses

1/ Délibération autorisant M. le Maire à prendre un emprunt pour acquisition d'un hangar.

M. le Maire indique qu'un compromis a été proposé par l'agence immobilière pour l'acquisition de ce hangar situé derrière l'école Primaire. Ce sera en fait une réserve foncière pour la Commune avec l'idée de pouvoir construire de nouvelles classes dans le futur.

Afin d'avoir des précisions sur l'historique du bâtiment et de l'environnement, M. PERRON a pris contact avec les services de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports) de plus il a demandé que figure sur le compromis l'existence de la cave et pour lui il n'est pas question que la Commune soit propriétaire du passage en indivis. Suite à une nouvelle visite il confirme que le site n'est pas desservi par le réseau eau potable et assainissement.

Mme ANNE demande si en cas besoin d'une étude des sols, celle-ci serait bien à la charge du vendeur. M. le Maire lui confirme cette prise en charge.

Enfin M. le Maire annonce qu'il a pris contact avec des organismes bancaires pour obtenir un prêt de 200 000 €. Le Crédit Agricole nous propose un taux sur 10/15 ans de 2.78% et de 2.98% sur 20/25 ans avec des taux fixes. La Banque des territoires a elle aussi été sollicitée mais propose des prêts à taux révisibles à 2,60 % pour 25 ans.

M. le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à prendre un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole et pour inscrire le montant en dépenses et recettes au Budget.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Délibération travaux de voirie

M. le Maire indique que ces travaux ont été suivis par Mme CHANCLUD et MM. LENGLET et CHAILLOUX. Lors du précédent Conseil il avait été décidé de faire environ 100 000 € de travaux de voirie par autofinancement. Un état détaillé a été effectué par le bureau d'étude CECOTECH afin de référencer toutes les rues. Un appel d'offres a été lancé et le dossier de marché a été envoyé à trois entreprises EIFAGE, TPS et PROBINOR. La première n'a pas répondu et TPS et PROBINOR se sont associées.

Les rues qui ont été choisies sont les suivantes : Chartrie, Ormoise, Camard, Ste Catherine, Martroy et Château Vert et de plus une campagne de rebouchage des trous sera effectuée sur l'ensemble de la voirie. Le montant total TTC de la dépense s'élève à 112 275,60 €.

Le Conseil délibère à la majorité des voix 21 Pour et 1 Contre (M. CHARBONNIER) pour autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec ces 2 entreprises.

Enfin Mme CHANCLUD signale que la fin des travaux ne pourra pas se faire cette année à cause des écarts de température qui pourraient occasionner des dégâts dans la réfection.

3/ Délibération Vidéo Protection.

M. PERRON précise que c'est son premier adjoint M. LENGLET qui est chargé de ce dossier. Une rencontre a eu lieu avec la société BS'on qui est en contrat avec la gendarmerie nationale afin de relier les caméras sur les Communes pour envoyer directement les vidéos à un centre d'Evry. Mais pour ce devis le but est uniquement de changer les caméras défectueuses et le serveur informatique le montant TTC s'élève à 9 264,00 €. M. le Maire demande à son Conseil de délibérer pour engager les travaux et signer le devis. Le Conseil délibère à la majorité des voix 21 Pour et 1 Contre (M. CHARBONNIER).

M. le Maire informe qu'une étude sera faite afin d'implanter d'autres caméras sur la Commune.

4/ Délibération travaux de sécurisation rue de Gironville.

M. le Maire indique que des riverains de la rue de Gironville constatant les excès de vitesse dans cette rue avaient souhaité que la Commune puisse sécuriser cet endroit. M. LENGLET Adjoint à la sécurité après une rencontre avec le Conseil Départemental avait décidé d'implanter des chicanes provisoires afin de réduire la vitesse cependant il semble que celles-ci étaient mises à l'envers. Des devis ont été demandés pour effectuer des travaux définitifs l'un de la société Dauvilliers de Malesherbes pour 16 175,28 € TTC et le deuxième de la Société TPS de Milly pour 14 740,80 €. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide de réaliser ces travaux et d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de Police.

21 Voix Pour et 1 Voix Contre M. CHARBONNIER.

M. RAYMOND sachant que le PADD ne sera pas abordé évoque le refus d'un permis de construire d'un hangar agricole sur la plaine de bretonvilliers, Mme PIERROTTET lui répond que cette construction est prévue sur une zone agricole (Zone A) et que la réglementation autorise seulement les constructions en Zone AC mais il n'est pas impossible que ce zonage puisse changer lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

5/ Délibération tarifs Centre Culturel et création d'une régie.

M. le Maire indique que c'est son Adjointe Mme PIERROTTET qui s'est chargée du dossier avec les membres de sa commission, il lui laisse la parole. Celle-ci explique qu'elle a remis à jour le règlement intérieur de l'utilisation du Centre Culturel ainsi que les tarifs de location. Il a donc été décidé pour les associations maissoises la gratuité de la petite salle et de la grande salle une fois par an avec un forfait chauffage du 1^{er} novembre au 31 mars de 150 € pour la grande Salle et un forfait poubelles de 25 € pour les événements importants. En dehors de cette gratuité une fois l'an le tarif pour les associations maissoises est de 250 € pour la Grande Salle et 150 € pour la petite Salle et pour les associations extérieures 600 € pour la Grande Salle et 300 € pour la petite. Pour la location de la Grande Salle se rajoutent les forfaits chauffage et poubelles pour les manifestations importantes.

M. le Maire précise que les autres Communes font aussi payer la location de leurs salles et qu'il a été demandé aux associations de privilégier l'utilisation du complexe sportif. Enfin M. PERRON signale que les utilisateurs de cette salle ne pourront plus toucher au thermostat du chauffage.

Il propose ces tarifs au vote et indique qu'une régie sera créée.

Le Conseil délibère à la majorité des voix 16 Pour 3 Contre (Mme REDONNET, Mme WOZNIAK et M. DUPERRIER) et 3 Abstentions (Mmes JINGEOT et CHANCLUD et M. JINGEOT). Ces décisions rentreront en application le 1^{er} janvier 2023.

6/ Délibération remboursement de frais

M. PERRON indique que des frais ont été engagés par une personne pour le 14 juillet : Achat d'une gerbe à 80 € au fleuriste de Milly la Forêt et achat de gâteaux apéritifs et petits fours à l'intermarché Itteville pour 69,63 €. Le Conseil délibère à l'unanimité pour rembourser ces frais à la personne.

7/ Délibération Classe de découverte

M. le Maire annonce que le dossier a été suivi par Mme MOULINOUX et a été présenté par la Directrice de l'Ecole Primaire Mme GIRAULT. Ce voyage de classe de découverte aurait lieu du 19 Juin au 23 Juin 2023 dans le Golfe du Morbihan. 77 enfants sont concernés (Classes de CM2, CM1, CE2/CM1) et le coût global total est de 37 345 €. La directrice demande que la Commune prenne en charge 50 % et que le reste soit à la charge des parents. M. le Maire souligne que ces classes de découverte ont toujours eu lieu sur la Commune. Face aux réactions de certains membres du Conseil, Mme MOULINOUX précise qu'elle avait pensé ne pas prendre les 5 enfants de CE2 pour diminuer le coût mais c'est un projet pédagogique d'une année qui concerne la Classe entière. Mme COURBON évoque le fait que les enfants puissent vendre des gâteaux ou autres afin de constituer une cagnotte pour diminuer le coût excessif pour la Commune. Une discussion s'en suit ou des Conseillers s'étonnent d'une décision aussi tardive avec une échéance au 1^{er} octobre. Après une longue discussion le Conseil fini par délibérer avec 19 voix Pour, 2 Contre (Mme ANNE et M. LENGLET) 1 Abstention. Mme ANNE précise qu'elle ne s'oppose pas par rapport à un montant mais plus sur le principe d'avoir à délibérer aussi rapidement alors que peut être des solutions moins coûteuses existaient.

M. le Maire et l'ensemble du Conseil souhaite que les enseignants puissent se renseigner par rapport à des subventions et que des collectes soient organisées (vente de gâteaux ou autres) afin de réduire le coût financier pour la Commune. La participation des parents est fixée à 242,50 € avec un seul chèque qui sera encaissé en juin 2023.

8/ Délibération changement de Comptabilité en 2023

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 appliquant le référentiel simplifié à compter du 1^{er} janvier 2023.

9/ Délibération changement de chaudière à l'école Primaire et au Centre de Loisirs.

M. le Maire explique qu'il a rencontré accompagné de M. CHAILLOU le dirigeant des ETS GODIN à MAISSE qui leur a fait un état des chaudières de la Commune. Les bâtiments Communaux ne sont pas adaptés pour recevoir des pompes à chaleur. Les priorités sont la chaudière de l'Ecole Primaire située boulevard des Alliés qui date de Décembre 83 et celle du Centre de Loisirs qui date de Septembre 90. Des devis ont été reçus plus élevés qu'annoncé lors du rendez-vous. M. PERRON propose de changer la plus urgente celle de l'Ecole Primaire dont le devis est de 14 625,65 € TTC tout en précisant qu'il essaiera de négocier un peu à la baisse celui-ci. Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer le devis et à engager les travaux.

10/ Délibération responsable de sécurité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer M. Patrick CHAILLOU comme correspondant incendie et secours pour la Commune. M. le Maire souligne la compétence de ce dernier en ce domaine et tient à le remercier d'accepter ce poste.

11/ Délibérations pour demander des subventions sur divers dossiers.

M. le Maire à la demande de M. LENGLET son adjoint propose à son Conseil de faire des demandes de subventionnement sur divers dossiers.

Enfouissement du réseau éclairage public rue de courtty

Installation de nouvelles caméras

Réfection de la Voirie : M. CHAILLOU intervient en précisant que c'est à la demande du bureau d'étude CECOTECH, car ces travaux sont tellement importants que les études demandent énormément de temps, et qu'il est préférable de trouver les financements longtemps en avance.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des instances territoriales.

12/Délibération armoires électriques.

M. le Maire propose à son Conseil de prendre une délibération afin de solliciter des subventions pour la remise en état des Armoires électriques d'éclairage Public.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

13/ Questions diverses

-M. le Maire souhaite que la Commune puisse faire quelques économies par rapport à l'augmentation du gaz et de l'électricité. Il demande qu'un petit effort soit fait et a décidé de ne pas rallumer immédiatement le chauffage dans les bâtiments publics.

-Il informe son Conseil de la Fermeture de la Piscine de Milly, le Contrat passé par la Communauté de Communes des Deux Vallées avec la Société Vert Marine s'arrêtait au 15 septembre.

-M. le Maire fait un rappel des manifestations à venir : Le 11 novembre, le 18 novembre le Beaujolais Nouveau organisé par l'UNC, la Foire Ste Catherine le 3^{ème} week end de novembre, le repas du 3^{ème} âge, le Salon art et Matière fin janvier.

- Mme MOULINOUX informe le Conseil que le Critérium du Jeune Conducteur aura lieu pour les écoles toute la journée du 30 septembre Place du Jeu de Paume

-M. PONAMAN évoque la vente de la maison rue du stade. Suite aux visites qu'il a organisé il a eu une offre d'une personne prête à acheter la maison et une partie du terrain au prix de 180 000 €, ou alors l'ensemble du terrain en s'engageant à ne pas le diviser mais au prix de 220 000 € l'ensemble. Le Conseil accepte à l'unanimité de vendre juste une partie du terrain et la maison au prix de 180 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 00.